



La lettre

de Jean-Marie BEFFARA

Député de l'Indre-et-Loire – Vice-président de la Région Centre

Pour en finir avec le « French bashing »

Alors que certains éditorialistes récitent de plateau en plateau la même rengaine sur le déclin français et se complaisent dans le dénigrement stérile de notre pays, trois évènements d'inégale importance nous donnent des raisons d'espérer pour l'avenir.

L'attribution du prix Nobel de littérature à Patrick Modiano et son équivalent en économie à Jean Tirole témoigne de la diversité de nos talents. Leurs œuvres et leurs travaux ont une portée et une reconnaissance mondiales. La France est ainsi le quatrième pays au classement des prix Nobel, bien loin d'un prétendu effondrement de notre vie intellectuelle.

La même semaine le Telegraph a publié une analyse expliquant que la France pourrait être la puissance dominante de l'Europe dans 10 ans, loin devant l'Allemagne, à rebours de la vulgate ambiante.

Enfin, un récent rapport parlementaire évoque la question des expatriations. Alors que l'opposition voit dans ce phénomène une autre illustration de la faillite de notre pays, le rapport souligne les avantages d'avoir près de 2 millions de compatriotes à l'étranger : c'est tout simplement un atout majeur pour notre économie.

La France s'est toujours réinventée. Le déclin n'est pas inéluctable si nous savons nous réformer. Nos ressources sont immenses, le génie de notre pays est de réécrire sans cesse son avenir. Le déclin n'est pas notre destin !

Jean-Marie Beffara ■

Un budget au service du pouvoir d'achat des plus modestes



Le projet de budget prévoit de supprimer la 1^{ère} tranche d'imposition sur le revenu

Le Projet de Loi de Finances pour 2015 comporte des mesures de soutien du pouvoir d'achat des

foyers aux revenus modestes.

La 1^{ère} tranche d'imposition sur le revenu sera supprimée, ce qui a pour conséquence de « faire entrer plus tard » dans l'impôt.

DEUX EXEMPLES CONCRETS :

Jusqu'à fin 2013 un célibataire commençait à payer l'impôt sur le revenu s'il gagnait plus de 13 725 €/an. Avec cette réforme il commencera à en payer s'il gagne plus de 15 508 €/an.

Jusqu'à fin 2013, un couple avec deux enfants commençait à

contribuer s'il gagnait plus de 27 702 €/an. Demain il commencera à en payer s'il gagne plus de 39 959 €/an.

Parallèlement d'autres mesures, contenues dans le projet de loi de finances de la sécurité sociale, soutiennent le pouvoir d'achat. C'est le cas notamment de la revalorisation du minimum vieillesse à 800 € et du versement d'une prime exceptionnelle de 40 € pour les bénéficiaires de retraites modestes (soit 250 millions d'euros de pouvoir d'achat en plus). ■



Retraites et pénibilité

Contrepartie majeure de l'allongement de la durée de cotisations, la prise en compte de quatre premiers critères de pénibilité sera effective au 1^{er} janvier 2015. Désormais le travail de nuit, l'activité exercée en milieu hyperbare, le travail en équipes successives alternantes et le travail répétitif donneront droit à des points supplémentaires pour le calcul de la retraite. Cette avancée sociale importante, qui touchera à terme 25% des salariés, sera financée par une hausse des cotisations des employeurs et par la création d'une cotisation spécifique pour les employeurs qui exposent leurs salariés à la pénibilité. ■



Avec Marisol Touraine, visite de l'entreprise MECA 3F à St Branches

Développer les énergies renouvelables !

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte est examinée en ce moment à l'Assemblée nationale. L'enjeu est simple: quelles actions immédiates peut-on mettre en place pour définir des consommations et des productions énergétiques plus responsables d'ici à 2050? Le texte de loi conjugue écologie incitative et progrès social car chacun est concerné et peut agir. La France compte 4 millions de familles en situation de précarité énergétique et 20 millions de logements mal isolés. Un « chèque énergie » aidera, par exemple, quelques 8 millions de personnes à réduire leurs dépenses énergétiques. Un allègement fiscal de 30% pour les ménages qui engagent des travaux d'isolation et la relance de l'éco-prêt à taux zéro sont par ailleurs prévus. Les collectivités ne sont pas oubliées et un fonds de 5 milliards d'euros est créé pour encourager le développement des transports propres. Un bonus jusqu'à 10 000 € est octroyé pour l'achat d'un véhicule électrique en cas d'abandon d'un véhicule diesel. La loi est aussi ambitieuse en termes de création d'emplois stimulée par l'évolution de notre modèle de développement et par la rénovation thermique des logements, à nous de relever le défi ! ■



Avec F. Bonneau, pose de la 1^{ère} pierre de la demi-pension des lycées de Loches



Inauguration de l'extension de la maison de retraite « L'Abbatiale » à Cormery



Avec Marisol Touraine, visite au village résidence le Gué Saint-Cyr à Manthelan

SUD TOURAINE : UNE FILIÈRE D'ÉCOCONSTRUCTION DYNAMIQUE

La Région Centre soutient très activement la structuration de la filière d'écoconstruction engagée par Loches Développement : appel à projet ID en Campagne, financement de postes, ou actions de découverte des métiers, plus de 250 000 € de crédits régionaux contribuent au dynamisme de cette filière !

Contactez votre député

PERMANENCE DE LOCHES

1 place du Marché aux Légumes
37600 Loches
Ouvert du mardi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h30
Tél. : 02.47.91.38.75

PERMANENCE DE MONTBAZON

4 rue des Douves
37250 Montbazou
Ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h30
Tél. : 02.47.34.84.45
Fax : 02.47.26.96.93

ASSEMBLÉE NATIONALE

126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP
Tél. : 01.40.63.69.12

permanence@jeanmariebeffara.fr
www.jeanmariebeffara.fr
facebook.fr/jmbeffara
twitter.com/jmbeffara